

# CLUB DE TIR VALREAS ENCLAVE



Le club de tir de Valréas Enclave est une association sportive qui permet la pratique du tir sportif.

Le siège social est situé 19 chemin de Loulle à Valréas entre la Société FERT DEMOLITION et le stade du MOTOBALL.

Le club est affilié à la Fédération Française de Tir.

## PRESENTATION DU CLUB

Le club a été créé en 1991 soit depuis plus de 30 ans.

Il montre une belle activité et une dynamique importante grâce principalement à sa bonne gestion.

Les licenciés du club évoluent dans une ambiance conviviale et chaleureuse en restant très respectueux des consignes de sécurité.

Le CTVE compte à ce jour 106 licenciés qui se répartissent :

- 6 Jeunes
- 15 Femmes
- 85 Hommes

Nous avons également une liste d'attente importante.

Un site WEB permet une communication efficace.

Nos adhérents sont rapidement informés via le site des divers événements, rencontres, festivités et surtout principalement des changements législatifs en matière de détention d'armes et de réglementation générale.

**Adresse du Site WEB :** [www.clubdetirvalreas.com](http://www.clubdetirvalreas.com)

**Adresse Mail :** [clubdetirvalreas@sfr.fr](mailto:clubdetirvalreas@sfr.fr)

# LES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Les licenciés peuvent exercer leur activité sur 3 sites.

- **Un stand à 10 mètres :**

Réservé uniquement pour le tir avec des armes à air comprimé.



- **Un stand à 25 mètres :**

Adapté pour le tir avec des armes de poing ou d'épaule et autorisant les cartouches de différents calibres. Les armes automatiques et de calibre de guerre ne sont pas autorisées.



- **Un stand à 50 mètres :**

Utilisé en priorité pour les armes d'épaule et pour tout calibre excepté les armes automatiques tirant par rafales.



# LES ACTIVITES

**Nous sommes ouverts :**

- **SAMEDI APRES MIDI DE 14 H à 18 H**
- **DIMANCHE MATIN DE 9 H à 12 H**
- **MERCREDI APRES MIDI DE 14 H à 17 H**

Pendant les ouvertures les membres du Bureau et du CA assurent les permanences pour la mise à disposition de matériels mais surtout pour faire respecter les consignes de sécurité.

Régulièrement le club envoie des participants à de nombreuses, compétitions départementales et régionales.

Nos participants brillent régulièrement.

**NOUS COMPTONS PARMIS NOS MEMBRES :**

- **UNE JEUNE LICENCIEE QUI EST CHAMPIONNE DE FRANCE TOUTES CATEGORIES, QUI A TERMINE 7 EME AUX CHAMPIONNATS DU MONDE, ET A OBTENU LA MEDAILLE DE BRONZE AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE**
- **UN LICENCIE QUI A OBTENU LA MEDAILLE DE BRONZE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VITESSE**

Afin de resserrer les liens entre les licenciés des réunions conviviales sont organisées à l'occasion de certains évènements comme par exemple des repas internes, la galette des rois, les fêtes de fin d'année, la fin de la saison, des concours de tir internes....

La grosse majorité des adhérents participent activement à l'entretien des locaux et des installations.

# LES BESOINS

Les besoins actuels de Financement se situent à 3 niveaux :

Prioritairement le CTVE souhaite rénover le stand de tir à 25 mètres afin d'améliorer la sécurité des licenciés et se mettre en adéquation avec les règles de la Fédération Française

**Des investissements sont nécessaires :**

- ✓ Des travaux structurels avec la mise en place de Pare balles modernes (Briques Balistiques)
- ✓ La construction d'un mur en béton et la mise en place de plaques de blindage afin de renforcer la sécurité sur les impacts des balles.
- ✓ L'installation de Rameneurs de Cible électriques afin d'éviter les déplacements vers les cibles.

**Le club a des besoins de financement d'achats de matériels divers et variés**

- ✓ Achats d'une carabine à air comprimé pour le groupe jeune.
- ✓ Achats de cartouches pour fournir les nouveaux adhérents et les visiteurs qui tirent avec les armes du club.

**Le club a des besoins de trésorerie car nous prenons en charge une grosse partie des frais de déplacement de nos compétiteurs.**

Le Fonctionnement général du club demande également des moyens financiers en termes de fonds de roulement et de trésorerie pour financer les charges fixes (EDF, Téléphone...)

**Nous vous proposons de vous joindre à notre projet**

## LE SPONSORING



Le sponsoring sportif est une technique de communication efficace pour les entreprises. L'enjeu est de faire connaître l'entreprise et de récolter des retombées valorisantes en termes d'image.

Le message diffusé est généralement implicite, et se limite à la seule évocation de la marque sur le lieu de compétition. Le caractère implicite du message sera compensé par la durée du parrainage et la fidélité, essentielles pour effectuer un sponsoring efficace.

# LE SPONSORING ET LA FISCALITE

## Déduction Fiscale du Sponsoring :

Il existe deux possibilités de déduire fiscalement le soutien financier dans le cadre du sponsoring :

- -La déduction comme charge d'exploitation ordinaire
- -La déduction comme donation.

## Déduction fiscale comme charge d'exploitation ordinaire :

Une charge d'exploitation est déductible si trois conditions suivantes sont remplies :

- Apporter la preuve que les dépenses ont été faites ou supportées, sur la base de documents justificatifs (ex. contrat de sponsoring ainsi que les documents qui en démontrent l'exécution)
  - Les dépenses doivent avoir été faites ou supportées pendant l'exercice d'imposition.
  - Les dépenses doivent avoir été faites et supportées pour obtenir ou conserver des revenus imposables.

Ces conditions doivent donc être dues à l'exercice de l'activité d'exploitation.

L'administration des contributions elle-même, donne les exemples suivants où elle accepte la déduction fiscale :

- Les versements à caractère publicitaire effectués à des associations ou à des personnes exerçant un sport populaire.
- Les contributions versées aux centres chargés de promouvoir le progrès technique.
- Les donations et les subventions aux instituts ou aux écoles d'enseignement technique, dans la mesure où l'établissement a pour but la formation de personnel qualifié, où l'enseignement donné a un lien suffisant avec l'entreprise du sponsor et où les donations sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement ou à l'entretien de son matériel.

## Déduction fiscale comme donation (mécénat) :

Un mécénat se traduit par un simple soutien financier, matériel ou technique.

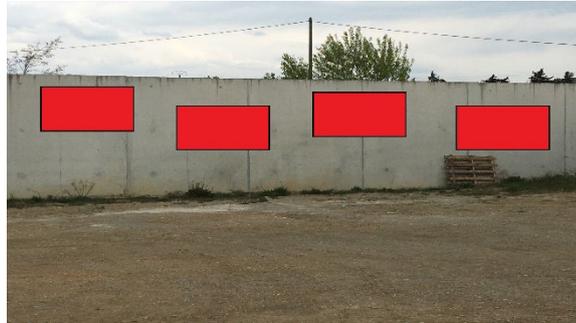
En dehors de cet aspect-là, le mécénat permet de bénéficier d'un important crédit d'impôts, s'élevant à **66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises.**

**Nous vous proposons de vous joindre à notre projet.**

# PROPOSITIONS DE PARTENARIAT

## PANNEAU PUBLICITAIRE :

- Panneau publicitaire apposé sur le mur du Parking ou sur le mur du stand de tir ou sur le mur intérieur du club house du club.
- Dimension 1m x 0.80 m.
- Panneau couleur.



## ENCART PUBLICITAIRE SUR LE SITE DU CLUB DE TIR :

- Emplacement sur page d'accueil du site avec lien direct sur le site du partenaire.



## TARIFICATION : SUPPORT PANNEAUX PUBLICITAIRES

<b>SUPPORT</b>	<b>1ère Année</b>	<b>2 ème Année</b>	<b>3 ème Année</b>
<b>Panneaux Publicitaires</b>	<b>600,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Encart site internet</b>	<b>Compris</b>	<b>Compris</b>	<b>Compris</b>

### VOTRE COUT APRES DEFISCALISATION :

<b>SUPPORT</b>	<b>1ère Année</b>	<b>2 ème Année</b>	<b>3 ème Année</b>
<b>Panneaux Publicitaires</b>	<b>240,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>60,00 €</b>

**Cette tarification peut toujours évoluer en fonction des demandes des futurs partenaires**